

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers l'an deux mille dix-sept

En exercice 23 le 14 septembre à 20 heures

Présents 16 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2017

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, Mme Geneviève BRIENNON, M. Gérard TARDY, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, M. Philippe BORDE, Mme Sandrine MELRO, M. Adelino MASSANO

Excusés : M. Paul PONCET procuration donnée à M. Philippe JARSAILLON, M. Georges THORAL procuration donnée à M. Philippe BORDE

Absents : Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD, Mme Carinne LEGUT, M. Mickaël PERRET, Mme Olympe MEUNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie VIAL

---°°°---

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2/ Avenants au marché de rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de deux modifications au marché de rénovation de la salle des fêtes, à savoir :

Lot 6 – Plâtrerie peinture – MENIS

Montant initial du marché : 15 750.08 € HT

➤ Réalisation de cloisons hydrofuges : 248.73 € HT

➤ Peinture sur habillage médium en embrasures et bandeaux au-dessus des portes : 481.78 € HT

Avenant d'un montant total de 730.51 € HT

Nouveau montant du marché : 16 480.59 € HT

Lot 8 – Chauffage ventilation – LESPINASSE

Montant initial du marché : 12 529.90 € HT

➤ Modification due à l'alimentation au gaz : 372.45 € HT

Avenant d'un montant total de 372.45 € HT

Nouveau montant du marché : 12 902.35 € HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les deux avenants.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les deux avenants.

Monsieur BORDE fait remarquer que concernant la modification apportée sur l'alimentation du gaz, cela aurait pu être anticipé.

Monsieur le Maire répond qu'en effet le maître d'œuvre n'avait pas prévu que si par la suite une ouverture se faisait côté jardin il était préférable de déplacer l'emplacement des tuyaux de gaz.

Arrivée de Madame Nathalie LOUDOT

3/ Programme des travaux

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que lors de la commission des travaux du 8 septembre 2017 il a été envisagé :

L'aménagement du bar de la salle des fêtes

Monsieur le Maire précise que les travaux entraîneront la suppression des toilettes actuels, de l'ancienne cuisine et du bar actuel. Le nouveau bar sera ouvert sur l'entrée de la salle.

Pour effectuer ces travaux, Monsieur le Maire présente quatre devis, à savoir :

- Maçonnerie : société LAMURE pour 600.00 € HT,
- Menuiserie : société CREABOIS pour 8 754.00 € HT,
- Plâtrerie peinture : société MENIS pour 8 241.16 € HT,
- Carrelage : société GOSETTO pour 2 493.24 € HT.

Monsieur BORDE demande s'il y a d'autres devis.

Monsieur le Maire indique que pour la partie menuiserie un devis a été reçu mais d'un montant plus élevé et que pour les autres postes dans le cadre du marché les autres candidats ont fait des propositions d'un montant également plus élevé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les travaux d'aménagement du bar et ces quatre devis.

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (3 abstentions) les travaux et les quatre devis présentés.

Création d'un mur rue des écoles anciennement propriété DEMONT

Monsieur le Maire indique que les travaux seront exécutés en régie. Le mur est d'une hauteur de 0,60 m avec création d'un escalier.

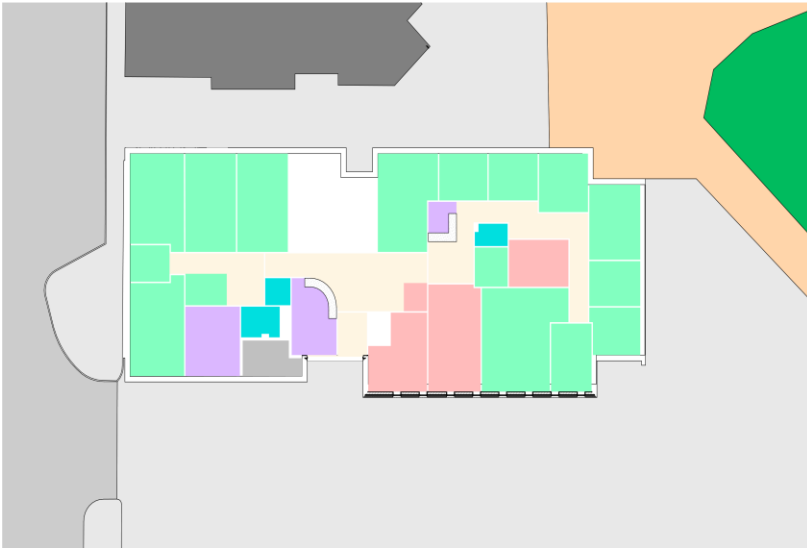
Devis :

- PROVIBAT : 2 423.79 € HT dont 147.00 € HT de consignes récupérables.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la création du mur et le devis présenté.

Maison pluridisciplinaire de santé

Monsieur le Maire présente le plan de l'avant-projet sommaire tel que souhaité en commission des travaux. Monsieur le Maire ajoute que le maître d'œuvre va désormais établir l'avant-projet définitif qui sera validé en conseil municipal.



Monsieur le Maire explique que le nombre de cabinets médicaux passe de six à quatre en raison du coût qui ferait dépasser le budget prévu.

Monsieur BORDE demande si le toit tel que présenté en commission va être modifié. Il ajoute qu'avec le temps sa structure risque de créer des problèmes comme anciennement la toiture des sanitaires de la salle des sports ou le site industriel de Briennon.

Monsieur le Maire répond que ce point sera discuté lors de la phase d'avant-projet définitif.

Monsieur BORDE évoque la lettre reçue par la mairie des riverains de la rue des Varennes qui souhaitent qu'une solution soit apportée pour réduire la vitesse des véhicules. Il demande si une réponse leur sera faite.

Monsieur le Maire indique que plusieurs solutions ont été évoquées telles que l'inversion des « stop », implanter quatre « stop », créer des rainurages, créer des chicanes, poser des coussins berlinois ou encore appliquer une signalisation donnant la priorité à droite.

Monsieur BORDE propose de réunir les riverains de la rue de Varennes et d'en discuter avec eux.

Monsieur BORDE demande si un programme de réfection des bandes blanches est prévu.

Monsieur POUJET répond qu'il sera établi en 2018.

Monsieur le Maire ajoute que cette année dans le cadre du programme d'accessibilité les passages piétons de la route de Roanne seront munis de bandes podotactiles.

4/ Validation de la facture d'enlèvement du fioul sur le site industriel de Briennon

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2016 le conseil municipal a validé le devis d'enlèvement des cuves de fioul du site industriel de Briennon pour un montant de 32 910.00 € HT.

A ce montant s'ajoutent les frais de traitement qui ne pouvaient être validés sans connaître le tonnage de fioul évacué.

Il convient donc de valider les montants suivants :

- 11 031.25 € HT de frais de traitement des déchets d'hydrocarbures pâteux équivalent à 19.5 tonnes et de frais de traitement des déchets d'hydrocarbures liquides équivalent à 3.94 tonnes,
- 1 599.46 € HT de frais de traitement des déchets d'hydrocarbures liquides équivalent à 1.68 tonnes.

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (1 abstention) le paiement des factures présentées.

5/ Attribution de subventions aux associations

Deux nouvelles demandes de subvention :

- Le Club de l'Amitié,
- Le Volley-ball de Pouilly St Nizier,

Pour ces deux associations Monsieur le Maire propose d'attribuer à chacune la somme de 150.00 €.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le versement de 150.00 € à chacune des associations.

6/ Convention pour la transmission électronique des actes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'agit du renouvellement de la convention avec la Préfecture qui permet la transmission dématérialisée des actes (délibérations, arrêtés) et à compter de l'exercice budgétaire 2018 de tous les documents budgétaires.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention d'une durée d'un an reconductible tacitement.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7/ Vente de parcelles communales

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des parcelles C1743, C1742 et C1744 située sur l'Allée des Roses et classées en zone N.

- Le propriétaire de la parcelle C1059, Madame Maryse COTE-LEJEON s'engage à acquérir la parcelle C1743 d'une contenance de 196 m² au prix de 1 € le m² avec les frais de notaire à sa charge.
- Les propriétaires de la parcelle C1391a, parcelle issue de la division de la propriété de M. FULCHIRON, Monsieur GEOFFROY et Madame GONTARD, s'engagent à acquérir les parcelles C1742 et C1744 d'une contenance totale de 458 m² au prix de 1 € le m² avec les frais de notaire à leur charge.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser cette vente, au prix de 1 € le m² et de l'autorisez-vous à signer les documents s'y rapportant et notamment les actes authentiques.

Après délibération le conseil municipal, l'unanimité :

- Autorise la vente des parcelles au prix de 1 € le m²,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant et notamment les actes authentiques.

8/ Autorisation de paiement d'une facture avant remboursement par l'assurance

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une facture de réparation du parebrise d'un particulier cassé par un agent technique en débroussaillant. Le montant de la facture est de 345.23 € HT. La déclaration a été faite à l'assurance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de régler cette facture.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le paiement de ladite facture.

9/ Informations diverses

➤ Monsieur BORDE demande des précisions sur la fermeture de la mairie la semaine du 15 août 2017.

Monsieur le Maire répond que deux agents étaient prévus dont un à mi-temps mais l'agent à temps complet s'est retrouvé en arrêt de travail pour maladie. La mairie a donc dû être fermée pendant trois jours. Par contre une astreinte a été mise en place et un agent pouvait être appelé en cas d'urgence.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h05.

La date du prochain conseil municipal est le 12 octobre 2017.